

Conseil d'administration séance du 27/11/2020  
Actualisation de la cartographie des risques  
Délibération n°2020/053

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;


L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,  
sur proposition du président,

- Approuve les travaux d'actualisation de la cartographie des risques


La directrice générale

Le président du conseil d'administration

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Bailly'.

Salvatore CASTIGLIONE

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Castiglione'.

*La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, [www.epf-npdc.fr](http://www.epf-npdc.fr), et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille.*